

En cas d'alerte risques majeurs

« Face aux catastrophes naturelles, technologiques ou liées à une crise, l'alerte est destinée à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe ou d'une agression, et permet de prendre immédiatement les mesures de protection adaptées ». (La protection des populations face aux risques majeurs - France sélection 1996)

Fiche d'alerte

Ce qu'il faut savoir

Une seule source d'information : la radio

- France Bleu Armorique
- France Inter.

Conservez en permanence un poste portatif à piles en état de marche.

Un seul signal : la sirène

- en ville et sur certains sites industriels.
- En l'absence de sirène fixe l'alerte est donnée par des sirènes ou hauts parleurs mobiles.
Le signal sonore de fin d'alerte est continu et dure trente secondes.
Il marque la fin du danger.

Ce qu'il faut faire

Appliquez les consignes qui vous sont données dans les fiches techniques.

Assurez-vous par solidarité que les établissements publics et privés proches du vôtre ont bien reçu le message d'alerte : notez le n° de téléphone sur une fiche que vous conserverez précieusement.

Puis ne téléphonez plus :

Le réseau doit rester libre pour les secours.